

LIVRET D'ACCEUIL DES STAGIAIRES



ORGANISME DE FORMATION COSMED

495 Rue René Descartes, Les Ocres de l'Arbois Bat B 13100 Aix en Provence

Tél : 04.42.16.63.82

Email : formation@cosmed.fr

Site internet : www.cosmed.fr

Contact administratif et référent handicap: Saloua SALHI

SOMMAIRE

- 1. Présentation de l'Organisme de formation Cosmed**
- 2. Lieux des formations et modalités**
- 3. Informations sur le déroulement de la formation**
- 4. Moyens pédagogiques**
- 5. Droits et devoirs du stagiaire**
- 6. Règles de sécurité**

1- Présentation de l'Organisme de formation Cosmed

Cosmed propose des formations depuis 2005, nos formations sont élaborées et dispensées par des experts de l'industrie cosmétique en fonction des évolutions de la filière et de vos besoins. Elles sont organisées à Paris ou à Aix en Provence et à distance.

Nos principaux domaines de formation sont les suivants :

- Réglementation cosmétique européenne et internationale
- Microbiologie (normes et méthodes),
- Développement durable, RSE.

L'organisme de formation Cosmed est référencé sur le Datadock.



2- Lieux des formations et modalités

- ❑ Aix en Provence : 495 rue René Descartes, Les Ogres de l'Arbois Bat B 13100 Aix en Provence
- ❑ Paris : Le 253, 253 du Faubourg Saint-Martin 75010 Paris (accessible aux personnes à mobilité réduite)
- ❑ A distance : formation suivie en direct en visioconférence

3- Informations sur le déroulement de la formation

Les horaires sont de 9 heures à 17 heures. Une pause d'une heure environ est prévue pour le repas du midi qui est pris en charge par Cosmed. D'autres petites pauses seront aménagées dans la journée.

Pendant les heures de formation, les téléphones portables devront être mis en mode silencieux, sauf accord express du formateur.

En cas d'absence ou de retard, vous devez en avvertir l'organisme de formation Cosmed au 04.42.16.63.82.

4- Moyens pédagogiques

Les méthodes pédagogiques utilisées par les formateurs sont référencées dans les fiches programmes et peuvent être adaptées selon la constitution du groupe, en fonction du message à transmettre ou de la cible d'apprenants visés. Elles peuvent être, par exemple :

- Basée sur l'exposé, cette méthode est utilisée par le formateur au cours d'une formation, pour des actions d'information ou pour des apports théoriques.

Le formateur veille dans son intervention, à structurer son discours pour permettre une assimilation plus aisée et efficace, à faire preuve de clarté pour être accessible et compréhensible par tous, à illustrer les apports théoriques par des images, des comparaisons et des anecdotes pour rendre l'exposé plus vivant et en faciliter la compréhension et la mémorisation. Le formateur prévoit également un temps pour les questions.

- Basée sur le brainstorming, le formateur transmet un savoir à travers des questions qui permettent aux participants de réfléchir et de trouver des réponses pertinentes et échanger sur leur expérience propre. Le formateur veille ainsi à la participation de tous. Des ateliers autour des produits des participants peuvent être organisés.

5- Droits et devoirs du stagiaire

- Le stagiaire doit prendre connaissance du règlement intérieur et s'y conformer.
- Chaque stagiaire est tenu au respect de la discrétion professionnelle (à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement).
- Chaque stagiaire se doit de respecter des règles d'hygiène et de civilité.
- Le stagiaire étant acteur de sa formation, la richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre et de son implication personnelle.

6- Règles de sécurité

- Les stagiaires devront veiller à leur sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.
- Tout accident ou incident survenu à l'occasion de la formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou par les personnes témoins au responsable de la formation ou à son représentant.
- Les stagiaires ont l'interdiction d'introduire dans les locaux des armes à feu et des produits de nature inflammable ou toxique.
- Les consignes d'incendie, notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichées dans les locaux de formation de manière à être connues de tous les stagiaires.

Ces derniers sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par le formateur ou son représentant.